

École Supérieure du Soudage et de ses Applications
École d'Adaptation aux Professions du Soudage

Document à compléter et à retourner à l'attention de **Noémie COSTA** : n.costa@isgroupe.com

►► Votre entreprise

Raison sociale :

Adresse :

Nom et prénom de la personne décisionnaire du versement :

Fonction :

Code NAF : n° SIRET :

Nombre de salariés

►► Votre versement

- Une part égale à 13% destinée au financement des formations technologiques et professionnelles initiales, hors apprentissage, ainsi que d'autres dispositifs, représentant l'actuel « hors quota » ou « barème » (taxe à verser avant le 1^{er} juin 2022).

Nous vous adressons notre versement au titre de la taxe d'apprentissage 2022, soit :

..... euros au bénéfice de :

L'École Supérieure du Soudage et de ses Applications (Niveau 7)

L'École d'Adaptation aux Professions du Soudage (Niveau 5 et 6)

Le versement se fait auprès de l'Institut de Soudure.

4, boulevard Henri Becquerel – 57970 YUTZ

IMPORTANT : Si votre entreprise est déjà cliente auprès de INSTITUT DE SOUDURE, veuillez-vous référer à la domiciliation bancaire mentionnée sur nos factures de 2021 pour effectuer votre paiement.

Versement au compte bancaire

ASS INSTITUT DE SOUDURE - BANQUE POPULAIRE

Banque 14707 - Guichet 03400 - N° de compte 32721154352 Clé RIB 66

Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 1470 7034 0032 7211 5435 266

Identification internationale de la Banque (BIC)

CCBPFRRPMTZ